



Commission Régionale de l'Arbitrage SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL N°1

Réunion du : Jeudi 12 juillet 2018.

Président : Patrick CASSASSUS, Vice-président

Présents : Eric BILLAULT - Fabrice BORDET - Hugues DEFREL - Jean Paul DELAVEAU - Daniel GALLETI - Brice PARINET LE TELLIER.

Assiste : Miloud BOUTOUBA (C.T.R.A).

Excusés : Yoann BENOIT - Bernard DELORME - Jacques ELLIBINIAN - Christophe JUNQUA - Yves LE BIVIC - Michel LE BRUN - Cédric PELISSIER - Christian POTARD - Pascal POUPEAU - Didier VALSAQUE - Stéphanie FRAPPART (représentant des arbitres au Comité de Direction).

En ouverture de la réunion, Patrick CASSASSUS, vice- Président souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse le Président Patrick LHERMITE et les absents, la grande majorité, en vacances bien méritées.













1. Informations du Vice – Président





La Commission Régionale de l'Arbitrage remercie la ville de Villeparisis et plus particulièrement Monsieur Le Maire, Hervé TOUGUET, pour la mise à disposition du Centre Culturel Jacques Prévert à l'occasion de la réunion de fin de saison du mardi 26 juin. A ce titre, la Président de séance revient sur cette réunion à laquelle le Président de la Ligue Jamel SANDJAK et le Secrétaire Général Ahmed BOUAJAJ ont participé.

Le Président de séance nous fait part de la nomination de José DIAS comme Président de la C.D.A du Val de Marne, en lieu et place de Fredji HARCHAY.

Dans le cadre de la passerelle F4 / AAF3, la Commission Fédérale des Arbitres a nommé Grégoire VALLETEAU, AA F3. La Commission lui adresse ses félicitations.

2. Correspondances

-  Julien JAMET, arbitre Elite Régional, en date du 11 juin, qui informe la C.R.A de son absence à la réunion de fin de saison ainsi qu'au rassemblement du 30 juin. **Pris Note.**
-  Romuald BOURGOIS, D.T.A, en date du 14 juin, qui transmet à la C.R.A les rapports d'observation de MM AISSAOUI Adel et HACHEMANE Redouane qui ont participé au stage inter ligues U15 / U18 Futsal. **Remerciements.**
-  Cyril DELL ANGELA, candidat F4, en date du 19 juin, suite aux résultats du concours théorique d'arbitre Fédéral 4. **Remerciements.**
-  Lyes BOUKEROUI, candidat F4, en date du 19 juin, suite aux résultats du concours théorique d'arbitre Fédéral 4. **Remerciements.**
-  Adrien CRUMOIS, candidat Fédéral Futsal, en date du 19 juin, suite aux résultats du concours théorique d'arbitre Fédéral Futsal 2. **Remerciements.**
-  Laurent CHABOT, candidat Fédéral Futsal, en date du 19 juin, suite aux résultats du concours théorique d'arbitre Fédéral Futsal 2. **Remerciements.**
-  Renaud HOCQ, arbitre Elite Régional, en date du 22 juin, qui informe la C.R.A de son absence, pour raisons professionnelles, à la réunion de fin de saison. **Pris Note.**
-  Baptiste AUTISSIER : Suite à son courrier du 30 juin 2018 faisant référence à sa remise à disposition du District 91 pour ne pas avoir été en conformité avec le R.I de la C.R.A (annexe 2 Test physique), M. AUTISSIER a souhaité apporter un complément d'informations à sa situation. La Commission tient à lui faire observer qu'il avait la possibilité de faire appel de la décision qui lui a été notifiée en date du 20 mars 2018. Par ailleurs, elle regrette que M. AUTISSIER souhaite apporter un complément d'informations le 30 juin. Le calendrier des actions de la C.R.A lui avait été transmis à l'occasion de la réunion de début de saison des Jeunes Arbitres, ainsi que par courriel. La Commission l'invite à persévérer et à se rapprocher de son district d'appartenance pour tenter à nouveau d'intégrer la filière stagiaire.
-  Tarek LAKHNATI: Suite à son courrier en date du 10 juillet 2018, M. LAKHNATI, arbitre rétrogradé de la catégorie Régional 3 à District, souhaite connaître s'il existe des dispositions immédiates pour intégrer le corps des arbitres régionaux. La Commission précise qu'il n'y a aucune disposition réglementaire concernant sa situation. Par ailleurs, la Commission lui rappelle que c'est l'Annexe 5 (bonus/malus) où il a obtenu la note maximale de 25 sur 25. Pour conclure, la Commission l'invite à persévérer et à se rapprocher de son district d'appartenance pour tenter à nouveau d'intégrer la filière stagiaire
-  Sébastien DUMY, arbitre Régional 2 : La Commission prend note de sa démission.
-  Youness BOUZOUITA, arbitre Régional 2 : Considérant le courriel de M. BOUZOUITA, en date du 28 juin, relatif à une demande de congé sabbatique motivée pour raisons personnelles, la Commission lui transmet les modalités. Concernant la deuxième partie de son courriel et sous réserve de renouvellement, la Commission se réserve le droit de le convoquer.
-  Xavier TIAN, arbitre Régional 2 : Compte tenu de la teneur des propos du courriel de M. TIAN, en date du 29 juin, la Commission le convoquera lors de sa prochaine réunion.

-  Bastien LALBIE, arbitre Régional 1 Aspirant : La Commission prend note de son indisponibilité pour raisons scolaires. Néanmoins, il sera convoqué au Stage Supérieur.
-  François BIGOT, de la D.T.A, courriel accompagné du budget des officiels désignés par la Ligue sur les compétitions fédérales pour la saison 2018/2019. La Commission transmet cela à la Section désignation pour information et suivi.
-  Mohamed LACHAAL, arbitre Futsal Régional 3 : Considérant les éléments de réponse à la demande d'explications de la Commission à l'occasion de la rencontre Futsal Régional 3 entre US NOGENT et DIAMANT FUTSAL 2. la Commission décide de le convoquer lors de sa prochaine réunion.
-  Club 500689 CRETEIL LUSITANOS F. US : La Commission a été destinataire de 2 courriels concernant le comportement d'un officiel à l'occasion d'une rencontre. Considérant les éléments rapportés et les pièces produites, la Commission décide de transmettre le dossier à la Commission Régionale de Discipline.

3. Séminaire des Présidents de C.R.A – C.D.A et C.T.R.A

Didier VALSAQUE a participé, au nom de la C.R.A, au séminaire des Présidents de C.R.A. - C.D.A et C.T.R.A qui s'est déroulé les 15, 16 et 17 juin dernier au siège de la Fédération Française de Football. Outre le bilan de la saison écoulée présenté par les différents représentants des sections de la C.F.A, des sujets importants, comme "**l'arbitrage des jeunes par les jeunes**" et "**l'arbitrage féminin**", ont été exposés par les divers intervenants : Patrick LHERMITE, vice-président de la CFA, Alain SARS, Directeur Technique de l'Arbitrage Adjoint.

4. Retour sur les Finales de la Coupe de Paris IDF Jeunes – Féminines.

La Commission adresse ses sincères félicitations au club de Rueil Malmaison pour l'organisation retenue lors des deux journées de finales de coupe de Paris IDF du 9 et 10 juin. Elle tient également à remercier le Président de la Ligue et son Comité de Direction pour les dotations aux différentes équipes arbitrales qui furent à la hauteur de l'évènement.

La C.R.A félicite l'ensemble des équipes arbitrales pour leur sérieux et la qualité de leur prestation.

5. Composition de la C.R.A 2018/2019.

Président :	Patrick LHERMITE
1 ^{er} Vice-président :	Didier VALSAQUE
2 ^{ème} Vice-président :	Patrick CASSASSUS
3 ^{ème} Vice-président :	Hugues DEFREL
Secrétaire :	Daniel GALLETTI
Secrétaire Adjoint :	Yves LE BIVIC

CRA plénière :

1. Patrick LHERMITE
2. Patrick CASSASSUS
3. Didier VALSAQUE
4. Yoann BENOIT
5. Eric BILLAULT
6. Fabrice BORDET
7. Bernard DELORME
8. Jean Paul DELAVEAU

9. Jacques ELLIBINIAN
10. Daniel GALLETI
11. Christophe JUNQUA
12. Yves LE BIVIC
13. Brice PARINET LE TELLIER
14. Cédric PELISSIER
15. Christian POTARD
16. Pascal POUPEAU
17. M. le Président de la CDA du 77
18. M. le Président de la CDA du 78
19. M. le Président de la CDA du 91
20. M. le Président de la CDA du 92
21. M. le Président de la CDA du 93
22. M. le Président de la CDA du 94
23. M. le Président de la CDA du 95

Assistent :**Représentant des Arbitres Elu au Comité de Direction :**

Stéphanie FRAPPART

Représentant du Comité de Direction :

À désigner.

Représentant de la Commission Fédérale des Arbitres :

Patrick LHERMITE

Conseiller Technique Régional en Arbitrage (C.T.R.A) :

Miloud BOUTOUBA

Administratifs :

Aline HALFON - Gloria BANTONE

Représentant à la Commission Régionale de Discipline :

Yves LE BIVIC

Représentant à la Commission Régionale d'Appel :

Patrick CASSASSUS

Représentants à la Commission Régionale du Statut de l'arbitrage :

Jacques ELLIBINIAN et Patrick LHERMITE

Commission Régionale de Promotion de l'Arbitrage :

Stéphanie FRAPPART

Commission Régionale de Gestion et Formation des Délégués :

Michel LE BRUN

L'arbitrage francilien est administré par la commission Régionale de l'arbitrage qui peut se réunir soit en configuration :

- Bureau
- C.R.A opérationnelle
- C.R.A Plénière

La C.R.A opérationnelle est composée de :

Patrick LHERMITE, Didier VALSAQUE, Patrick CASSASSUS, Daniel GALLETTI, Yves LE BIVIC, Fabrice BORDET, Jacques ELLIBINIAN, Bernard DELORME, Christian POTARD, Pascal POUPEAU, Jean Paul DELAVEAU, Brice PARINET LE TELLIER, Eric BILLAULT, Christophe JUNQUA, Cédric PELISSIER, Hugues DEFREL, Yohann BENOIT.

Les Sections de la C.R.A**Sections et Secteurs d'Activité**

Le Président de la C.R.A est membre de droit de chaque section et secteur d'activité.

Le C.T.R.A est le coordinateur technique de chaque section et secteur d'activité.

Le Secrétariat du Service Arbitrage est chargé de la coordination administrative de chaque section et secteur d'activité.

Le règlement intérieur précise les sections suivantes :

1. Administrative
2. Formation, Perfectionnement et Evaluation
3. Jeunes Arbitres
4. Lois du jeu et Appels
5. Désignations des Arbitres
6. Suivi des Observations pratiques
7. Tests physiques
8. Arbitres assistants
9. Arbitrage Futsal et Football Diversifié
10. Sportive Scolaire – Filière Arbitrage
11. Référents
12. E.T.R.A

1. Section Administrative

Animateur : D. GALLETTI

Membres : MM. DELORME – CASSASSUS – POTARD - LE BIVIC

2. Section Formation, Perfectionnement et Evaluation

Animateur : P. CASSASSUS

Membres : MM. BORDET - GALLETTI - PELISSIER - POUPEAU - VALSAQUE.

Formateurs : Mme FRAPPART - MM. - LISSORGUE R. - MILLOT - PARINET LE TELLIER.

- Certification des Formateurs
- Formation Initiale
- Stage et Perfectionnement
- Evaluation des arbitres
- Filière Espoirs et Aspirants (Préparation Théorique, Physique et Pratique)

Référent ETR : à nommer

3. Section Jeunes Arbitres

Animateur : B. PARINET LE TELLIER

Membres : MM. DELORME – **DUBOURDIEU** – LEGAT – MICHOUT – VALLETEAU.

- Développement de la filière des jeunes arbitres
- Suivi adapté des jeunes
- Détection des potentiels

- Suivi des espoirs

4. Section Lois du jeu et Appels

Animateur : D. GALLETTI

Membres : MM. DELORME - ELLIBINIAN

- Instruction des litiges et réserves

5. Section Désignation des Arbitres

Animateur : Y. LE BIVIC

Membres : MM. PARINET LE TELLIER (JAR) - DELORME (JAR) - DELAVEAU (DAM) - POTARD (FD) - PELISSIER (Futsal) - DEFREL (Féminine)

- Désignations des arbitres et des assistants

6. Section Suivi des Observations pratiques

Animateur : D. VALSAQUE

Membres : MM. CASSASSUS - ELLIBINIAN - PARINET LE TELLIER

- Suivi administratif des observations
- Désignation des observateurs
- Encadrement des référents

7. Section Tests Physiques

Animateur : F. BORDET

Membres : MM. BERCHEBRU - DELORME - MICHOUT - PARINET LE TELLIER.

- Organisation et validation des tests physiques

8. Section Arbitres Assistants

Animateur : P. POUPEAU

Membres : MM. CASSASSUS - VALSAQUE - MM. les ARBITRES ASSISTANTS FFF.

- Développement de la filière
- Renforcement des compétences

9. Section Futsal et Football Diversifié

Animateur : C. PELISSIER

Membres : MM. AYADI – **BATISTA** - CAPITAINE - CHABOT - CHENNINE - EL KHATTARI - N'GUYEN - POTARD (Foot diversifié)

10. Section sportive Filière Arbitrage

Animateur : C.T.R.A

Membres : ETRA et les Formateurs certifiés.

11. Référents

MM. JUNQUA - BORDET - BILLAULT - **TARDY** - BENOIT - DEFREL.

12. Equipe Technique Régionale en Arbitrage (E.T.R.A)

1. Formation – Stages Régionaux : Eric BILLAULT (formateur 1^{er} degré)
2. Formation Initiale : Aurélien FAIVRE (formateur 1^{er} degré)
3. Préparation athlétique : Pierre LEGAT (formateur 1^{er} degré)
4. Pôles promotionnels : Fabrice BORDET (initiateur)
5. Arbitres assistants : Pascal POUPEAU (Arbitre-assistant F.F.F)
6. Arbitrage Féminin : Hugues DEFREL (initiateur)
7. Jeunes Arbitres : Brice PARINET LE TELLIER (formateur 1^{er} degré)

8. Très jeunes arbitres : Julien JAMET (initiateur)
9. Football Diversifié : Daniel CHABOT (formateur 1^{er} degré)
10. Observateurs : Didier VALSAQUE (formateur 1er degré)

13. Relation avec la Commission Délégué

M. Michel LE BRUN

LISTE DES OBSERVATEURS DE LA C.R.A.
--

Liste des Observateurs proposée pour le prochain Comité de Direction de la Ligue :

Mmes. FRAPPART Stéphanie - ZAOUAK Nabila – Stéphanie DI BENEDETTO – Naïma KHETTOU.

MM. BARRILLON Pascal , BENCHEIKH Larbi , BENOIT Yoann , BERCHEBRU Mikaël , BERTOLLOTTI Willy , CARALP Raymond , COULIBALY Brahim , COURET Patrick , DIAS José, DAOUDI Iléas, DEFREL Hugues, DROUET Aurélien , **DUBOURDIEU Vincent**, **FABRY Clément**, FERREIRA Telmo, GODEFROY Dominique , HARCHAY Fredji, HAULBERT Julien, JAMET Julien, KRIEF Serge, LAVERGNE Laurent, LANDES Rémi (Observateur JAF), LEGAT Pierre, LISSORGUE Romain, LLEWELLYN Steven, MAUTI Franck, MAZURIER Lionel, MICHOUT Marc (Observateur JAF), MILLOT Benoît, PEYROT Didier, PICCIRILLO Hervé, POUPET Serge, **SALLAY Stéphane**, **TARDY Gérard**, THIRION Alain, THOISON Christian, VALLETEAU Grégoire, ZAKRANI Hicham, ZAMO Romain.

Observateurs d'Arbitrage Spécifique Futsal :

MM. AYADI Nizar, **BATISTA William**, CAPITAINE Thierry, CHABOT Daniel, CHENNINE Samir, EL KHATTARI Abdelai, NGUYEN Jérôme.

(En caractère gras les nouveaux observateurs avec avis favorable de la Commission).

6. Intervention du C.T.R.A. (Miloud BOUTOUBA).

Résultats examens écrits F4, JAF, Fédérales Féminines, Futsal 2017/2018.

La Commission Fédérale des Arbitres a publié lundi 18 juin 2018 les résultats des examens théoriques des catégories Arbitres Assistant Fédéral 3, Fédéral 4, Fédérale Féminine, Jeunes Arbitres, Fédéral Futsal 2.

- ✓ **Candidature au titre d'Arbitre Fédéral 4 :**
Sur 32 candidats, 15 ont été reçus.
BOUKEROUI Lyes termine à la 3^{ème} place
DELL ANGELA Cyril termine à la 5^{ème} place
LLEWELLYN Steven n'a pas été admis.
- ✓ **Candidature au titre d'Arbitre Fédérale Féminine :**
Sur 5 candidates, 4 ont été reçues.
BENMAHAMMED Siham termine à la seconde place.
- ✓ **Candidature au titre de Jeune Arbitre de la Fédération :**
Sur 74 candidats, 62 ont été reçus.
VENANT CABASSET Thomas SSFA Meaux termine à la 7^{ème} place.
ROBIN Guillaume termine à la 21^{ème} place.
PUZILEWICZ Lukas termine à la 39^{ème} place
- ✓ **Candidature au titre d'Arbitre Fédéral Futsal 2 :**
Sur 20 candidats, 10 ont été reçus.
CHABOT Laurent termine à la 4^{ème} place.
CRUMOIS Adrien termine à la 5^{ème} place.

7. Calendrier des actions de formation de la C.R.A Saison 2018-2019.

Plusieurs documents sont distribués aux membres afin que la nouvelle saison soit préparée de manière optimale. Les actions planifiées sur la période août-décembre 2018 sont mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Organisation Sections C.R.A	Dates	Nature	Catégorie(s) concernée(s)
C.R.A Test physique	mercredi 29 août 2018	Rattrapage Test physique de validation des désignations	Elite Régional + Régional 1 + AA Régional 1 + JAF
C.R.A Réunion arbitres	vendredi 31 août 2018	Réunion de début de saison	Elite Régional + Régional 1 + AA Régional 1 + Régional 2
C.R.A Réunion arbitres	samedi 1er septembre 2018	Réunion de début de saison	Régional 3 + Régional 3 Stagiaire + AA Régional 2
C.R.A Réunion arbitres	samedi 8 septembre 2018	Réunion de début de saison	Jeunes arbitres
C.R.A Réunion arbitres	jeudi 13 septembre 2018	Réunion de début de saison	Féminines
C.R.A Test physique	mercredi 12 septembre 2018	Test physique Zone 1 (78-92-95)	Régional 2 - Régional 3 - Régional 3 Stagiaire - AA Régional 2 - AA Régional Stagiaire
C.R.A Test physique	mardi 18 septembre 2018	Test physique Zone 2 (77 SN-93)	Régional 2 - Régional 3 - Régional 3 Stagiaire - AA Régional 2 - AA Régional Stagiaire
C.R.A Test physique	jeudi 20 septembre 2018	Test physique Zone 3 (77 SS-91-94)	Régional 2 - Régional 3 - Régional 3 Stagiaire - AA Régional 2 - AA Régional Stagiaire
C.R.A Section Observateurs	Septembre 2018	Réunion d'informations et mises à jour	Observateurs
C.R.A Formation Stage Filière	samedi 29 et dimanche 30 septembre 2018 (<i>Tour 4 Coupe de France</i>)	Stage Supérieur des Arbitres	Arbitres Filière Espois et Aspirants
CRA Formation Stage	samedi 27 octobre 2018 (<i>Tour 6 Coupe de France</i>)	Stage Régional des Arbitres et Observateurs	Régional 2 - AA Régional 2 - Régional 3 - Régional 3 Stagiaire - AA Stagiaire
C.R.A Formation Stage Jeunes	samedi 3 novembre 2018	Stage Régional des Jeunes Arbitres	JA Régional 1 - JA Régional 2 - JA Régional Stagiaire
C.R.A Formation Stage Futsal	<i>à fixer en fonction du calendrier des compétitions Fédérales Futsal</i>	Stage Régional des Arbitres Futsal	Futsal Régional 1 - Futsal Régional 2 - Futsal Régional 3 - Futsal Régional 3 Stagiaire

8. Mise en place des évaluations par catégorie pour la saison 2018/2019.

Conformément à l'article 4.2.1 " promotions et rétrogradations" alinéa d) qui stipule que : "**la C.R.A peut définir une méthode de classification spécifique à une ou des catégories d'arbitres sous réserve de l'avoir notifié avant la reprise des observations dans la ou les catégories concernées.**" décide des dispositions pour les catégories suivantes :

Catégorie Elite Régionale :

Deux sous-groupe : les promotionnels et les non promotionnels

Pris en compte pour les classements

- 1) Les 4 observations de la C.R.A
- 2) Les performances aux tests physiques obligatoires
- 3) Le respect et la régularité du retour des suivis avec le référent
- 4) La disponibilité en périodes de compétitions
- 5) Le respect des obligations du RI de la C.R.A
- 6) La rigueur et l'efficacité dans les domaines administratifs liés à l'exercice et aux devoirs de la fonction des arbitres
- 7) La volonté et la motivation exprimée par l'arbitre pour s'impliquer dans dispositif d'Elite

Catégorie Régional 1 :

2 poules A et B

- 1) 3 observations avec classement au rang par chaque observateur.
- 2) 1 évaluation théorique classée au rang du meilleur au dernier (l'arbitre qui termine le premier se verra attribué le maximum de points en fonction du nombre d'arbitres dans la poule et l'arbitre qui finit dernier prendra 1 point).
- 3) 1 note managériale (évaluation sur les aspects managériaux sur toute la saison) par le référent de la catégorie. Les modalités seront communiquées aux arbitres intéressés par mail très prochainement.
- 4) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 5) Les tests physiques sont une validation à effectuer à l'occasion du stage annuel de rentrée (Test n°1 VITESSE basé sur 4 sprints avec un temps de référence par sprint de 6,30 s et un Test n°2 TAISA en 30 courses de 70 m en 15 s avec 30 temps de récupération de 20 s).
- 6) **En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera l'évaluation managériale. Si l'égalité persiste toujours, la réussite au test physique dès la première convocation viendra compléter le classement.**

Nota Bene : La Commission rappelle qu'une fois le classement est arrêté, **EN FONCTION DES CRITERES** définis ci-dessus, et comme il en a été pour le classement des arbitres 2016/2017 et 2017/2018, la Commission décidera du ou des arbitres affecté(s) en catégorie Elite Régionale. Cette décision de la Commission aura pour conséquence de sortir le(s) arbitre(s) du classement. Une fois ce(s) arbitre(s) sorti(s) du classement, la Commission positionnera les arbitres de la 1^{ère} place à la xxème place des arbitres classés.

Catégorie Régional 2 :

- 1) 3 observations avec une note sur 200 points par chaque observateur.
- 2) 1 évaluation théorique sur 40 points.
- 3) 1 note managériale sur 10 points (évaluation sur les aspects managériaux sur toute la saison) par le référent de la catégorie avec une note conforme à 6 points.
- 4) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 sur 25 points.
- 5) La réussite au test physique est sur 15 points. Il est à effectuer à l'occasion des tests organisés au mois de septembre selon le calendrier des actions de la Commission (Test TAISA en 30 courses de 67 m en 15 s avec 30 temps de récupération de 20 s).
- 6) **En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera l'évaluation managériale. Si l'égalité persiste toujours, la note au test théorique départagera.**

Catégorie Régional 3 :

- 1) 2 observations avec une note sur 200 points par chaque observateur.
- 2) 1 évaluation théorique sur 40 points.
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 sur 25 points.
- 4) La réussite au test physique est sur 15 points. Il est à effectuer à l'occasion des tests organisés au mois de septembre selon le calendrier des actions de la Commission (Test TAISA en 30 courses de 67 m en 15 s avec 30 temps de récupération de 20 s).
- 5) **En cas d'égalité, la note au test théorique départagera.**

Catégorie A.A Régional 1 :

- 1) 3 observations avec classement au rang par chaque observateur.
- 2) 1 évaluation théorique classée au rang du meilleur au dernier (l'arbitre qui termine le premier se verra attribué le maximum de points en fonction du nombre d'arbitres dans la poule et l'arbitre qui finit dernier prendra 1 point).
- 3) 1 note managériale (évaluation sur les aspects managériaux sur toute la saison) par le référent de la catégorie. Le référent établira un classement au rang. Les modalités seront communiquées aux arbitres intéressés par mail très prochainement.
- 4) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 5) Les tests physiques sont une validation à effectuer à l'occasion du stage annuel de rentrée (Test n°1 VITESSE basé sur 4 sprints avec un temps de référence par sprint de 6,30 s et un Test n°2 TAISA en 30 courses de 67 m en 15 s avec 30 temps de récupération de 20 s).
- 6) **En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera l'évaluation managériale. Si l'égalité persiste toujours, la réussite au test physique dès la première convocation viendra compléter le classement.**

Catégories A.A Régional 2 :

- 1) 1 observation spécifique avec classement au rang par l'observateur spécifique.
- 2) 1 observation notée, effectuée par l'observateur de l'équipe arbitrale.
- 3) 1 évaluation théorique classée au rang du meilleur au dernier (l'arbitre qui termine le premier se verra attribué le maximum de points en fonction du nombre d'arbitres dans la poule et l'arbitre qui finit dernier prendra 1 point).
- 4) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 5) Le test physique est une validation à effectuer à l'occasion des tests organisés au mois de Septembre, selon le calendrier des actions de la Commission (Test TAISA en 30 courses de 64 m en 15 s avec 30 temps de récupération de 20 s)

- 6) En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la réussite au test physique dès la première convocation. Si l'égalité persiste toujours le classement au rang par le test théorique sera prépondérant.

Catégories A.A Régional Stagiaire :

- 1) 1 observation spécifique avec classement au rang par l'observateur spécifique.
- 2) 1 observation notée, effectuée par l'observateur de l'équipe arbitrale.
- 3) 1 évaluation théorique classée au rang du meilleur au dernier (l'arbitre qui termine le premier se verra attribué le maximum de points en fonction du nombre d'arbitres dans la poule et l'arbitre qui finit dernier prendra 1 point).
- 4) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 5) Le test physique est une validation à effectuer à l'occasion des tests organisés au mois de Septembre, selon le calendrier des actions de la Commission (Test TAISA en 30 courses de 64 m en 15 s avec 30 temps de récupération de 20 s)
- 6) En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la réussite au test physique dès la première convocation. Si l'égalité persiste toujours le classement au rang par le test théorique sera prépondérant.

Les catégories suivantes : Régional 3 Stagiaire – JA Régional 1 – JA Régional 2 - JA Régional Stagiaire – Féminine Régionale et Stagiaire bénéficieront d'une évaluation classique avec notes à chaque item (note terrain sur 200 points, note théorique sur 40 points, note physique sur 15 points, système bonus/malus sur 25 points).

Après étude de la proposition d'affectation des groupes d'observateurs, la C.R.A est en attente de leur nomination par le Comité de Direction. Il est précisé que les observateurs seront conviés à participer aux réunions techniques et administratives des arbitres en début de saison sportive avec présence obligatoire afin que le message technique et administratif ait une portée significative et mobilisatrice.

Une circulaire précisant l'ensemble des dispositifs d'évaluation sera envoyée à chaque catégorie avec les précisions nécessaires (composition du groupe, désignation des observateurs, consignes administratives, rappels et calendrier des actions) afin que chaque arbitre puisse prendre les mesures nécessaires afin d'être disponible.

9. Section Futsal (présentation par le C.T.R.A en remplacement de Cédric PELISSIER)

Candidature de M. LHERD Hicham (District 92 - Futsal Régional 3 Stagiaire).

La Commission donne son accord pour cette candidature supplémentaire au regard des besoins en effectif Futsal. MM BORDET Fabrice et BILLAULT Eric n'ont pas participé à la délibération.

Test physique 2018/2019 pour les arbitres régionaux Futsal

TEST 1 – VITESSE (2 sprints de 20 mètres par arbitre à réaliser) :

- Catégorie Futsal Régional 1 : maximum 3,50 secondes par sprint
- Autres catégories : maximum 3,60 secondes par essai

Un arbitre qui ne validera pas ce premier test aura échoué l'ensemble du test physique.

TEST 2 - CODA (1 passage par arbitre - capacité à changer de direction sur 36 m) :

- Catégorie Futsal Régional 1 : maximum 10,50 secondes
- Autres catégories : maximum 11,50 secondes

Un arbitre qui ne validera pas ce deuxième test aura échoué l'ensemble du test physique.

TEST 3 – ARIET (Test de fractionné pour l'endurance des arbitres)

- Catégorie Futsal Régional 1 : palier 13,5-3 (585 mètres)
- Autres catégories : palier 13,0-8 (455 mètres)

Un arbitre qui ne validera pas ce troisième test aura échoué l'ensemble du test physique.

Le protocole complet du test ainsi que la bande sonore ARIET sera envoyé aux arbitres régionaux Futsal d'ici mi-juillet afin qu'ils se préparent pour ce test physique.

Un rappel sera adressé aux arbitres de la catégorie Futsal Régional 3 Stagiaire. En effet et conformément à l'annexe 2 du règlement intérieur, en cas d'échec ou de non-participation au test physique qui sera à réaliser à l'occasion du stage régional Futsal, le(s) arbitre(s) sera/seront remis à la disposition de son/leur District d'appartenance avec effet immédiat (annexe 2 du règlement intérieur de la Commission).

🏆 Stage régional des arbitres Futsal 2018/2019.

Pour faire suite à l'envoi du calendrier des compétitions fédérales fin juin, le stage régional Futsal est **en attente de programmation**. Les informations relatives à ce stage seront transmises prochainement aux arbitres concernés (lieu, horaires, test physique, test théorique, programmation technique et administrative).

🏆 Observateurs pour la saison 2018/2019.

Sur proposition de la Section Futsal, la Commission valide la répartition des observateurs pour la saison 2018/2019.

- Observateur en Futsal Régional 1 : Jérôme NGUYEN et Samir CHENNINE
- Observateurs en Futsal Régional 2 : Daniel CHABOT et Abdelai EL KHATTARI
- Observateurs en Futsal Régional 3 : Nizar AYADI et Thierry CAPITAIN
- Observateur en Futsal Régional 3 Stagiaire : Cédric PELISSIER et William BATISTA

🏆 Evaluation des arbitres régionaux Futsal**Catégorie Futsal Régional 1**

- 1) 2 observations avec classement au rang par chaque observateur
- 2) 1 évaluation théorique classée au rang du meilleur au dernier (l'arbitre qui termine le premier se verra attribué le maximum de points en fonction du nombre d'arbitres dans la poule et l'arbitre qui finit dernier prendra 1 point).
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 4) Le test physique est une validation à effectuer à l'occasion du stage annuel (test endurance – test agilité – test vitesse).
- 5) En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la réussite au test physique dès la première convocation. Si l'égalité persiste toujours le classement au rang par le test théorique sera prépondérant.

Catégorie Futsal Régional 2

- 1) 2 observations avec classement au rang par chaque observateur
- 2) 1 évaluation théorique classée au rang du meilleur au dernier (l'arbitre qui termine le premier se verra attribué le maximum de points en fonction du nombre d'arbitres dans la poule et l'arbitre qui finit dernier prendra 1 point).
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.

- 4) Le test physique est une validation à effectuer à l'occasion du stage annuel (test endurance – test agilité – test vitesse).
- 5) En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la réussite au test physique dès la première convocation. Si l'égalité persiste toujours le classement au rang par le test théorique sera prépondérant.

Catégorie Futsal Régional 3

- 1) 2 observations avec classement au rang par chaque observateur
- 2) 1 évaluation théorique classée au rang du meilleur au dernier (l'arbitre qui termine le premier se verra attribué le maximum de points en fonction du nombre d'arbitres dans la poule et l'arbitre qui finit dernier prendra 1 point).
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 4) Le test physique est une validation à effectuer à l'occasion du stage annuel (test endurance – test agilité – test vitesse).
En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la réussite au test physique dès la première convocation. Si l'égalité persiste toujours le classement au rang par le test théorique sera prépondérant.

La catégorie suivante : Régional 3 Futsal Stagiaire bénéficie d'une évaluation classique avec notes à chaque item (note terrain sur 200 points, note théorique sur 40 points, note physique sur 15 points, système bonus/malus sur 25 points).

10. Situations des effectifs (au 06/07/2018).

Mutations (départs en province) :


- Catégorie Régional 1 : Nicolas DIACRE mutation en Ligue Auvergne Rhône Alpes – Nicolas PERRON mutation en Ligue Occitanie.
- Catégorie Régional 3 : Christophe DAIGNY mutation en Ligue de Normandie – Ramzi HABIBATNI mutation en Ligue des Hauts de France – Benjamin MORDRET mutation en Ligue Pays de la Loire.
- Catégorie JA Régional 1 : Alexis CARRE mutation en Ligue Auvergne Rhône Alpes.

La Commission les remercie pour les services rendus à l'arbitrage francilien. Elle transmet les dossiers aux Ligues concernées.

Mutations (arrivées de province) :

- Catégorie Elite Régionale : Yazid EL MRABET (Ligue d'Occitanie)
- Catégorie Régional 2 : Romain VRIGNAUD (Ligue de la Nouvelle Aquitaine)
- Catégorie Régional 2 : Théo HARIVEL (Ligue Auvergne Rhône Alpes)
- Catégorie Régional 3 : Kaan BASOGLU (Ligue du Grand Est) – Lilian BIHLMAIER (Ligue du Grand Est) – Mathieu FERNANDES (Ligue Auvergne Rhône Alpes)

Le service arbitrage a transmis les éléments (demande de licence + dossier médical) à l'ensemble de ces arbitres afin de pouvoir être intégrés dans les effectifs en Ile de France. Les arbitres doivent impérativement retourner leur dossier complet **avant le 31 août 2018.**


 Courrier de M. Fabio BATISTA catégorie Régional 2 (club d'appartenance 502858 HOUILLES A.C) qui sollicite un congé sabbatique pour la saison 2018-2019.

Considérant la demande de congé sabbatique motivée pour raisons professionnelles,
Sous réserve de compléter la procédure de renouvellement avec la production du dossier médical,
La Commission lui accorde le congé sabbatique pour la saison 2018/2019.

M. BATISTA ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Commission avant le 15 mai 2019 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2019/2020.

Précision : la Commission rappelle qu'en cas de non renouvellement conformément à la procédure en vigueur au 31 août 2018, l'arbitre qui ne renouvelle pas est considéré comme démissionnaire.


Transmet une copie de la présente information au club de HOUILLES A.C

 Courrier de M. Tiago TINOCO catégorie Régional 2 (indépendant) qui sollicite un congé sabbatique pour la saison 2018-2019.

Considérant la demande de congé sabbatique motivée pour raisons professionnelles,
Sous réserve que le dossier renouvellement soit effectué (demande de licence + dossier médical),
La Commission lui accorde le congé sabbatique pour la saison 2018/2019.

M. TINOCO ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Commission avant le 15 mai 2019 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2019/2020.


Précision : la Commission rappelle qu'en cas de non renouvellement conformément à la procédure en vigueur, au 31 août 2018, l'arbitre qui ne renouvelle pas est considéré comme démissionnaire.

 Courrier de M. Victor PAIVA DE ALMEIDA catégorie Elite Régionale (indépendant) qui sollicite un congé sabbatique pour la saison 2018-2019

Considérant la demande de congé sabbatique motivée pour raisons professionnelles,
Sous réserve que le dossier renouvellement soit effectué (demande de licence + dossier médical),
La Commission lui accorde le congé sabbatique pour la saison 2018/2019.

M. PAIVA DE ALMEIDA ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Commission avant le 15 mai 2019 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2019/2020.

Précision : la Commission rappelle qu'en cas de non renouvellement conformément à la procédure en vigueur, au 31 août 2018, l'arbitre qui ne renouvelle pas est considéré comme démissionnaire.


 Courrier de M. Fabien DE CANTILLON catégorie Régional 3 (club d'appartenance 518884 LINAS MONTHLERY ESA) qui sollicite un congé sabbatique pour la saison 2018-2019

Considérant la demande de congé sabbatique motivée pour raisons professionnelles,
Sous réserve de compléter la procédure de renouvellement avec la production du dossier médical,
La Commission lui accorde le congé sabbatique pour la saison 2018/2019.

M. DE CANTILLON ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Commission avant le 15 mai 2019 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2019/2020.

Précision : la Commission rappelle qu'en cas de non renouvellement conformément à la procédure en vigueur, au 31 août 2018, l'arbitre qui ne renouvelle pas est considéré comme démissionnaire.

Transmet une copie de la présente information au club de LINAS MONTHLERY ESA.


 Courrier de M. Joël MAPEL catégorie JA Régional 2 (club d'appartenance 525582 LE MEE S. SECTION F.) qui sollicite un congé sabbatique pour la saison 2018-2019.

Considérant la demande de congé sabbatique motivée pour raisons professionnelles,
Sous réserve de compléter la procédure de renouvellement avec la production du dossier médical,
La Commission lui accorde le congé sabbatique pour la saison 2018/2019.

M. MAPEL ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Commission avant le 15 mai 2019 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2019/2020.

Précision : la Commission rappelle qu'en cas de non renouvellement conformément à la procédure en vigueur, au 31 août 2018, l'arbitre qui ne renouvelle pas est considéré comme démissionnaire.

Transmet une copie de la présente information au club de LE MEE SECTION F.


 Courrier de M. Younes SEDRATI catégorie Régional 2 (club d'appartenance 547035 BLANC MESNIL SP.F. B) qui sollicite un congé sabbatique pour la saison 2018-2019.

Considérant la demande de congé sabbatique motivée pour raisons personnelles,
Sous réserve que le dossier renouvellement soit effectué (demande de licence + dossier médical),
La Commission lui accorde le congé sabbatique pour la saison 2018/2019.

M. SEDRATI ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Commission avant le 15 mai 2019 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2019/2020.

Précision : la Commission rappelle qu'en cas de non renouvellement conformément à la procédure en vigueur, au 31 août 2018, l'arbitre qui ne renouvelle pas est considéré comme démissionnaire.


Transmet une copie de la présente information au club de BLANC MESNIL SP.F. B

 Courrier de M. Youness BOUZOUITA catégorie Régional 2 (indépendant) qui sollicite un congé sabbatique pour la saison 2018-2019.

Considérant la demande de congé sabbatique motivée pour raisons personnelles,
Sous réserve que le dossier renouvellement soit effectué (demande de licence + dossier médical),
La Commission lui accorde le congé sabbatique pour la saison 2018/2019.

M. BOUZOUITA ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Commission avant le 15 mai 2019 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2019/2020.

Précision : la Commission rappelle qu'en cas de non renouvellement conformément à la procédure en vigueur, au 31 août 2018, l'arbitre qui ne renouvelle pas est considéré comme démissionnaire.


 Courrier de M. Romain SAYED catégorie JA Régional 2 (club d'appartenance 541437 C.S BONNEUIL SUR MARNE) qui sollicite un congé sabbatique pour la saison 2018-2019.

Considérant la demande de congé sabbatique motivée pour raisons professionnelles,
Sous réserve que le dossier renouvellement soit effectué (demande de licence + dossier médical),
La Commission lui accorde le congé sabbatique pour la saison 2018/2019.

M. SAYED ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Commission avant le 15 mai 2019 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2019/2020.

Précision : la Commission rappelle qu'en cas de non renouvellement conformément à la procédure en vigueur, au 31 août 2018, l'arbitre qui ne renouvelle pas est considéré comme démissionnaire.

Transmet une copie de la présente information au club du C.S BONNEUIL SUR MARNE.

-  Courrier de Mme Nora BENMAHAMMED catégorie Féminine Régionale (club d'appartenance 509538 CLAYE SOUILLY SPORTS) qui sollicite un congé sabbatique pour la saison 2018-2019.

Considérant la demande de congé sabbatique motivée pour raisons professionnelles, Sous réserve que le dossier renouvellement soit effectué (demande de licence + dossier médical), La Commission lui accorde le congé sabbatique pour la saison 2018/2019.

Mme BENMAHAMMED ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Commission avant le 15 mai 2019 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2019/2020.

Précision : la Commission rappelle qu'en cas de non renouvellement conformément à la procédure en vigueur, au 31 août 2018, l'arbitre qui ne renouvelle pas est considéré comme démissionnaire.

Transmet une copie de la présente information au club du CLAYE SOUILLY SPORTS.

-  Courrier de M. Sébastien GOMEZ catégorie Régional 2 (club d'appartenance 509810 C.S CELLOIS) qui démissionne de l'arbitrage.

Monsieur GOMEZ démissionne de l'arbitrage pour raisons professionnelles. La Commission le remercie pour son implication dans l'arbitrage francilien et pour les services rendus. Elle lui souhaite une excellente poursuite dans ses objectifs professionnels.

Transmet une copie de la présente information à son club d'appartenance le C.S CELLOIS en vue du statut de l'arbitrage.

Mouvements d'effectifs

Catégorie Elite Régionale :

Suite à la promotion de M. Grégoire VALLETEAU en catégorie arbitre Assistant Fédéral 3 et conformément à la délibération de la Commission en date du jeudi 31 mai 2018, validée par le Comité de Direction du Lundi 4 juin, la place vacante laissée par M. Grégoire VALLETEAU en catégorie Elite Régionale est récupérée par M. Mickaël HADJADJ. La Commission rappelle également et comme elle en a informé l'ensemble des arbitres régionaux 1 à l'occasion du stage du samedi 30 juin 2018, que c'est M. Léonard NGUELLE qui pourra être désigné au centre en National 3, en cas de besoin.

Catégorie Régional 1 :

Faisant suite à sa réussite au concours théorique au titre d'arbitre Fédéral Futsal 2, la Commission décide de geler la saison sportive de M. Adrien CRUMOIS en tant qu'arbitre Régional 1.

M. CRUMOIS sera désigné uniquement en Futsal (*compétitions fédérales et régionales*) et ce afin d'optimiser ses chances de réussite pour le concours pratique. En fonction de l'issue de ce concours pratique, la Commission, en concertation avec l'intéressé, prendra une décision adaptée à sa future situation.

Catégorie Assistant Régional 1 :

Faisant suite au courriel de M. Romain MARTY qui souhaite redevenir arbitre central, la Commission prépare un dispositif de reconversion qui sera validé lors de sa prochaine réunion.

Catégorie Régional 3 :

Faisant suite à sa réussite au concours théorique au titre d'arbitre Fédéral Futsal 2, la Commission décide de geler la saison sportive de M. Laurent CHABOT en tant qu'arbitre Régional 3.

M. CHABOT sera désigné uniquement en Futsal (*compétitions fédérales et régionales*) et ce afin d'optimiser ses chances de réussite pour le concours pratique. En fonction de l'issue de ce concours pratique, la Commission, en concertation avec l'intéressé, prendra une décision adaptée à sa future situation.

Faisant suite au courrier de M. Hamouche OULD AHMED qui souhaite changer de la catégorie (passage de la catégorie arbitre Régional 3 à Arbitre Assistant Régional 2), la Commission donne un avis et l'affecte en catégorie Assistant Régional 2.

La Commission intègre M. Christophe TAGHAVI ZARGAR dans l'effectif arbitre Régional 3.

Catégorie Féminine :

Suite au courrier de Lynda BOUDYA qui sollicite un changement de catégorie afin de devenir arbitre assistante spécifique, la Commission prépare un dispositif de reconversion qui sera validé lors de sa prochaine réunion.

Après avoir pris en compte l'ensemble des ajustements opérés en séance (départs, arrivées, changements de catégories et congés sabbatique), **la Commission dispose d'un effectif de 351 arbitres** pour couvrir les rencontres des championnats fédéraux et régionaux pour la saison 2018/2019. L'effectif se décompose de la manière suivante :

Séniors assistants (34 assistants) :

- Régional 1 : 13
- Régional 2 : 16
- Régional Stagiaire : 5

Seniors centraux (183 arbitres) :

- Elite Régionale : 16 (*9 arbitres promotionnels et 7 arbitres non promotionnels*)
- Régional 1 : 28 (*22 arbitres non promotionnels, 5 arbitres dans la Filière Aspirant et 1 JAF*)
- Régional 2 : 46 (*42 arbitres non promotionnels, 4 JAF*)
- Régional 3 : 67
- Régional 3 Stagiaire : 26

Jeunes Arbitres (68 jeunes arbitres) :

- JA Régional 1 : 19 (*dont 3 candidats JAF au concours pratique*)
- JA Régional 2 : 27
- JA Régional Stagiaire : 22

Féminines (12 arbitres féminins) :

- Féminine Régionale : 12

Futsal (54 arbitres) :

- Régional 1 : 18
- Régional 2 : 16
- Régional 3 : 12
- Régional 3 Stagiaire : 8

11. Bilan du stage de rentrée (test physique) du samedi 30 juin 2018.

Les arbitres ci-dessous, absents excusés à l'occasion du stage de rentrée du samedi 30 juin, ainsi que les nouveaux arbitres mutés de Province, passeront leur test physique **le mercredi 29 août 2018** à la Celle St Cloud sur convocation.

Rappel du protocole pour les arbitres ci-dessous :

- 1) 6 sprints à réaliser en moins de 6,30 secondes
 - 2) Test TAISA : 35 courses sur 75 mètres en 15 secondes et 35 périodes de récupérations en 20 secondes.
- **Catégorie Elite Régionale (premier passage)** : Willy BERTOLOTTI - Yazid EL MRABET - Mickaël HADJADJ - Julien JAMET
 - **Catégorie Elite Régionale (premier passage suite à blessure)** : Mohamed AKBAR - Rabi RABIA - Romaric VYON.
 - **Catégorie Elite Régionale (rattrapage suite à arrêt du test)** : Steven LLEWELLYN - David MUZELLE.
 - **Catégorie Régional 1 ASPIRANT (rattrapage suite à arrêt du test)** : Jérémie VANIER.
 - **Catégorie Régional 2 JAF (rattrapage suite à arrêt du test)** : Pierre GAC.

Rappel du protocole pour les arbitres ci-dessous :

- 1) 4 sprints à réaliser en moins de 6,40 secondes
 - 2) Test TAISA : 30 courses sur 67 mètres en 15 secondes et 30 périodes de récupérations en 20 secondes.
- **Catégorie Assistant Régional 1 (premier passage)**: Bilal BOULARES - Redouane HACHEMANE - Mourad LAOULA - Matthieu TIRET.

Rappel du protocole pour les arbitres ci-dessous :

- 1) 4 sprints à réaliser en moins de 6,40 secondes
 - 2) Test TAISA : 30 courses sur 70 mètres en 15 secondes et 30 périodes de récupérations en 20 secondes.
- **Catégorie Régional 1 (premier passage suite à blessure)** : Thomas DELASSUS.
 - **Catégorie Régional 1 (premier passage)** : Thomas CHAUMERON - Pierre MAHIEUX - Yannick TENESI.
 - **Catégorie Régional 1 (rattrapage suite à arrêt du test)** : CARIES Pierre Jean.

Conformément au règlement intérieur, les arbitres ne seront désignables qu'à compter du samedi 1 septembre, sous réserve de réussite du test physique lors de leur convocation du mercredi 29/08/2018.

Les arbitres suivants seront également convoqués à cette date en vue de la validation du test physique au titre de Jeune Arbitre de la Fédération : Thomas BALLEREAU - Maxime BOULANGER - Yohann TIBLE.

Rappel du protocole pour les arbitres ci-dessus (ANNEXE 2 du R.I CFA Saison 2018 - 2019) :

- 1) 6 sprints à réaliser en moins de 6,20 secondes
- 2) Test TAISA : 40 courses sur 75 mètres en 15 secondes et 40 périodes de récupérations en 20 secondes.

12. Règlements Intérieurs de la C.R.A ET modifications au Règlement l'Organisation de l'Arbitrage.

Dans un souci d'accompagner le changement lié à la pyramide des compétitions et des projets de restructuration, la C.R.A a proposé au Comité de Direction des points d'évolution règlementaire.

13. Etude de la réserve technique match n°23713.2 – Futsal Régional 3 du 31/03/2018 – US NOGENT contre DIAMANT FUTSAL 2 :

La Commission procède ce jour à l'étude de la réserve technique.

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Après lecture des pièces versées au dossier (feuille de match, rapport de l'arbitre, rapport du club)

Considérant qu'à la 44^{ème} minute de la rencontre, l'arbitre a exclu le dirigeant du club recevant,

Considérant qu'après l'exclusion du dirigeant de cette équipe, celui-ci s'est adressé à l'arbitre en souhaitant déposer une réserve technique,

Considérant que l'article 146 des Règlements Généraux relatif à la procédure de dépôt de la réserve technique dispose que : « *Les réserves visant les questions techniques doivent pour être valables : être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ;* »,

Considérant qu'au moment où le dirigeant exclu a souhaité déposer la réserve technique, l'arbitre a refusé ce dépôt, conformément à l'article susvisé,

Considérant que le club fait valoir qu'il a souhaité déposer une réserve technique par le capitaine de l'équipe,

Considérant que le motif de cette réserve déposée après la rencontre est le suivant : « *je soussigné monsieur Terras Salim capitaine de l'US Nogent porte réserve technique sur une décision arbitrale à savoir à la 50^{ème} minute alors que le score était de 3-4 pour Diamant, monsieur l'arbitre interrompt le match alors que le joueur de Nogent était en position de frappe à moins de 10 mètres du but. De plus, monsieur l'arbitre n'a pas ajouté les 2 temps morts.* » ,

Considérant que le cas soumis par le club plaignant n'est pas de nature à relever une faute technique d'arbitrage au sens de la Loi 7,

Considérant que la Loi 5 des Lois du jeu Futsal dispose que les décisions des arbitres sur des faits en relation avec le jeu sont sans appel, y compris la validation d'un but et le résultat du match,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Dit la réserve technique irrecevable sur la forme

Confirme le résultat acquis sur le terrain

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification conformément à l'article 31 et à l'annexe 2 du Règlement Sportif Général de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

14. Validation des candidatures stagiaires Ligue 2018/2019 (Jeunes, Séniors, Assistants et Futsal) :

La Commission valide les candidatures des arbitres stagiaires proposés par les Districts, pour la saison 2018-2019.

Aucune autre question étant abordée, et l'ordre du jour étant épuisé, **la réunion a pris fin à 21h30.**

Le Président de séance

Patrick CASSASSUS

Le secrétaire de séance

Daniel GALLETI